

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 28764 Numéro SIREN : 824 529 986 Nom ou dénomination : FrenchFood Capital
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 72159

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 24-07-2019

N° DE DEPOT : 072159

N° GESTION : 2016B28764

N° SIREN : 824529986

DENOMINATION : FrenchFood Capital

ADRESSE : 2 avenue de Messine 75008 Paris

MILLESIME : 2018



SAS FRENCHFOOD CAPITAL
2 AVENUE DE MESSINE
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Carole Confuron
24/6/19

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	14 865		14 865	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	85 117	23 573	61 544	59 067
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	22 195		22 195	22 195
	TOTAL (II)	122 177	23 573	98 604	81 262
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	409 091		409 091	36 089
	Autres créances	22 099		22 099	18 530
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	92 645	719	91 927	92 427
	DISPONIBILITES	756 289		756 289	318 195
	Charges constatées d'avance	560		560	182
	TOTAL (III)	1 281 684	719	1 280 966	465 422
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 403 861	24 291	1 379 570	546 684

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(171 576)	
	Résultat de l'exercice	451 756	(171 576)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	680 180	228 424
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	58 633	99 950
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 044	168 369
	Dettes fiscales et sociales	274 713	49 940
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	699 390	318 259
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 379 570	546 684
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	451 755,98	(171 575,75)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	665 626	318 259
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		Fraoce	Exportation	12 mois	13 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 052 000		3 052 000	647 438
	Montant net du chiffre d'affaires	3 052 000		3 052 000	647 438
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				44 535
	Autres produits			90	105
	Total des produits d'exploitation (1)			3 052 090	692 078
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 111 248	480 660
	Impôts, taxes et versements assimilés			213 674	90 952
	Salaires et traitements			818 609	199 978
	Charges sociales du personnel			337 985	85 064
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			16 791	6 781
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			266	1
	Total des charges d'exploitation (2)			2 498 573	863 435
RESULTAT D'EXPLOITATION				553 517	(171 357)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		553 517	(171 357)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500	219
	Intérêts et charges assimilées (4)	701	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 201	219
RESULTAT FINANCIER		(1 201)	(219)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		552 316	(171 576)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		1 856
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			1 856
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	324	
	Sur opérations en capital		1 856
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		324	1 856
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(324)	
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		100 236	
TOTAL DES PRODUITS		3 052 090	693 935
TOTAL DES CHARGES		2 600 334	865 510
RESULTAT DE L'EXERCICE		451 756	(171 576)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Préambule

Les notes ou tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'entreprise FrenchFood Capital SAS relatifs à l'exercice du 01/12/2018 au 31/12/2018 se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : **1 379 570** euros

Chiffre d'affaires : **3 052 000** euros

Résultat net comptable : **451 756** euros

1 - Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Référentiel, principe et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du plan comptable général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 379 570** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 052 090** euros et un total **charges** de **2 600 334** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **451 756** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant :

- les immobilisations,
- les créances,
- les provisions,

sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

2 - Notes relatives aux postes de bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Investissements (Cf. tableau joint)

Amortissements (Cf. tableau joint)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Agencements et installations : 10 ans,
- Matériel de bureau & informatique : 3 ou 5 ans,
- Mobilier : 5 ou 8 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les dettes, créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Capitaux propres

Capital social

Il se compose de 400 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro entièrement libérées.

Variation des Capitaux Propres (cf. tableau joint)

Provisions pour risques et charges

Néant.

Dettes (Cf. tableaux joints)

Autres informations

Détail des charges comptabilisées d'avance et des charges à payer (Cf. tableaux joints).

3 - Notes relatives au compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels correspondent à une pénalité pour 4 euros et à des régularisations de comptes de tiers pour 320 euros.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un CICE de 3.899,10 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

4 - Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Engagement reçu

Garantie de paiement de loyers pour 88 780 euros.

Engagement donné

Nantissement de compte de titres financiers au profit de la banque à la garantie de l'obligation mentionnée ci-dessus.

Sociétés consolidantes, filiales, participations et entreprises liées

Filiales et participations

Aucune filiale et participation n'est détenue par la société au 31 décembre 2018.

Effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice est de 6,5 salariés.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat, au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice, s'élèvent à 6 265 euros.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			14 865			14 865
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			14 865			14 865
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal, agencement, aménagement divers	24 323		7 620			31 943
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	41 525		11 649			53 174
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 848		19 269			85 117
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	22 195					22 195
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 195					22 195
TOTAL		88 043		34 134			122 177

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 883	3 795		5 678
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 898	12 997		17 895
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 781	16 791		23 573
TOTAL		6 781	16 791		23 573

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	219	500		719
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	219	500		719
TOTAL GENERAL		219	500		719

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	500		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	22 195		22 195
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	409 091	409 091	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 726	14 726	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	7 373	7 373	
	Charges constatées d'avances	560	560	
TOTAL DES CREANCES		453 945	431 750	22 195
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	58 633	24 869	33 764	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	366 044	366 044		
	Personnel et comptes rattachés	2 252	2 252		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 036	97 036		
	Impôts sur les bénéfices	96 337	96 337		
	Taxes sur la valeur ajoutée	63 740	63 740		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 349	15 349		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		699 390	665 626	33 764	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		75 892			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		17 259			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		244 454
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		230 840
<i>FOURNISS.FACTURES NON PARVENUE</i>	<i>230 840</i>	
Dettes fiscales et sociales		13 614
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>2 252</i>	
<i>CHARG.SOCIALES/PROV.CONG.PAYES</i>	<i>941</i>	
<i>CHARG.FISCALES/PROV.CONG.PAYES</i>	<i>300</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>10 121</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			560	560
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				560

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	400 000				400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		(171 576)			(171 576)
Résultat de l'exercice	(171 576)	171 576		451 756	451 756
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	228 424			451 756	680 180

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 228 424

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 228 424

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 451 756

« FRENCHFOOD CAPITAL »

SAS AU CAPITAL DE 400 000 €

SIEGE SOCIAL : 2 AVENUE DE MESSINE

75008 PARIS

RCS PARIS 824 529 986

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2018 ET RESOLUTION VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019**

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 451 756 € de la manière suivante :

- A la réserve légale	22 588 €
- A titre de dividende	200 000 €
- Le solde au report à nouveau,	229 168 €

Le dividende unitaire est donc de 0,5 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte qu'il s'agit du second exercice social et qu'il n' y a jamais eu de distribution de dividendes.



« FRENCHFOOD CAPITAL »

SAS AU CAPITAL DE 400 000 €

SIEGE SOCIAL : 2 AVENUE DE MESSINE

75008 PARIS

RCS PARIS 824 529 986

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées conformément aux dispositions statutaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre Société est agréée auprès de l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille de fonds d'investissement alternatifs ("FIA") et gère depuis le 17 juillet 2017 le fonds professionnel de capital investissement FrenchFood Capital I.

Au cours de ce second exercice social clos le 31 décembre 2018, l'activité du fonds FrenchFood Capital 1 a été principalement consacrée :

- au deuxième, troisième et quatrième closing, pour un engagement global de 116 M€ (avec l'arrivée de quelques LPs supplémentaires),
- à la réalisation des investissements, avec 3 investissements réalisés durant l'exercice.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le fonds FrenchFood Capital I a réalisé un cinquième et dernier closing le 31 mars 2019. L'engagement global du fonds est désormais de 132m€.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société continue de gérer le fonds professionnel de capital investissement FrenchFood Capital I pour lequel un cinquième et dernier closing a été fixé au 31 mars 2019.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients :

	Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Montant total des factures concernées TTC	128 560,03 €	2 849,27 €				2 849,27 €	409 090,51 €					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		1,10%	0,00%	0,00%	0,00%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC								0,00%			0,00%	

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 3 052 000 euros ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3 052 090 euros ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 498 573 euros ;

Le résultat d'exploitation ressort à 553 517 euros ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 818 609 euros ;

Le montant des charges sociales s'élève à 337 985 euros ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 201 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 552 316 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -324 euros et de l'impôt sur les sociétés de 100 236 euros le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 451 756 euros.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 379 570 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 451 756 € de la manière suivante :

- A la réserve légale	22 588 €
- A titre de dividende	200 000 €
- Le solde au report à nouveau,	229 168 €

Le dividende unitaire est donc de 0,5 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les associés sont informés que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Le solde du poste « report à nouveau » passera ainsi de -171 576 euros à 57 592 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Il s'agit du second exercice social. Il n'y a jamais eu de distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

DISPENSE D'ETABLISSEMENT D'UN RAPPORT DE GESTION

Constatant que, répondant à la définition des petites entreprises, la société est dispensée d'établissement du rapport de gestion sur les comptes annuels, en application de la loi 2018-727 du 10 août 2018 article 55 V, en prend acte, nous vous demandons de dispenser le Président, en l'absence de Directoire, d'avoir à établir le rapport de gestion à compter de l'exercice 2019 et de décider de ne pas modifier les dispositions de l'article 16-e des statuts en conséquence.

Nous vous demanderons également de prendre acte en tant que de besoin qu'en l'absence de Directoire, la rémunération brute de 182 204,21€ versée à Mr Laurent PLANTIER au titre de ses fonctions de Directeur Général pour l'exercice 2018, ainsi que la rémunération brute de 205 602,99€ versée à Mr Paul MOUTINHO au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2018.

Telle est la portée des résolutions qui sont soumises à votre approbation dans le cadre de la présente assemblée générale et que je vous demande de bien vouloir adopter.



Le Président
Paul MOUTHINO

FRENCHFOOD CAPITAL

Société par actions simplifiée

2, avenue de Messine

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

FRENCHFOOD CAPITAL

Société par actions simplifiée

2, avenue de Messine

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société FRENCHFOOD CAPITAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FRENCHFOOD CAPITAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC